

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 mai 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2015 (176.4 C.M.)
 - 6.2. Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2014
 - 6.3. Entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins de la Mitis
 - 6.4. Renouvellement du contrat de service avec TELUS Communications
 - 6.5. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2015
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Balayage des rues du village
 - 8.2. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
 - 8.3. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
 - 8.4. Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.5. Utilisation des résidus d'asphalte suite aux travaux de planage du MTQ
 - 8.6. Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2015-2016
 - 8.7. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2015-2016
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Remplacement de la tuyauterie à la station de traitement de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Appui des projets présentés dans le cadre du Pacte rural 2014-2019
 - 10.2. Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2015-2016
 - 10.3. Adoption du Plan de développement local (PDL) 2015-2019
 - 10.4. Autorisation à des travaux de démolition partielle (Monsieur Jean-Marc Ouellet au 70-76, rue de la Mer)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2015
 - 11.2. Comité organisateur des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables – Autorisation pour la vente de boissons
 - 11.3. Acceptation de la soumission pour les travaux de réfection extérieure du centre communautaire
 - 11.4. Participation et planification de la semaine de la municipalité
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Garderie en milieu scolaire – Déficit d'exploitation pour l'année 2014-2015
 - 13.2. SANAM – Invitation au *Café de la solidarité* à Baie-des-Sables
 - 13.3. Lancement officiel de la politique des aînés et de son plan d'action 2015-2018
 - 13.4. Maintien du financement de l'aménagement forestier de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
 - 13.5. Présentation du plan de développement local (PDL) de la municipalité

- 13.6. Plan de visibilité Cartier Énergie Éolienne
- 13.7. Signalisation des numéros civiques dans les rangs
- 13.8. Intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est
- 13.9. Réunion de travail du conseil municipal
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2015-083 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 mai 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2015-084 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 13 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 13 avril 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme à l'exception de la résolution #2015-065 à laquelle l'élu ayant proposé est Monsieur Damien Ouellet au lieu de Madame Claudie Fillion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2015-085 APPROBATION DES COMPTES D'AVRIL 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2015 :

Liste des comptes à payer	16 931.90	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	308.15	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3994 au #4014)	12 005.87	\$
Total des comptes au 30 avril 2015	29 245.92	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2015 (176.4 C.M.)

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2015 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est déposé conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

6.2 Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014 conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. Ces indicateurs de gestion sont disponibles au bureau de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

6.3 Entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins de la Mitis

2015-086 ENTENTE DE TARIFICATION DE SERVICE AVEC DESJARDINS

Considérant qu'il a lieu de renouveler l'entente de tarification de service avec Desjardins qui vient à échéance le 30 avril 2015;

Considérant que les frais fixes mensuels de la nouvelle entente demeurent à 105\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter le renouvellement de l'entente de tarification de service déposée par la Caisse populaire Desjardins de la Mitis (Desjardins Entreprises) en date du 29 avril 2015. Cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 30 avril 2016.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer l'entente en question avec la Caisse populaire Desjardins de la Mitis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Renouvellement du contrat de service avec Telus Communications

2015-087 CONTRAT DE SERVICE AVEC TELUS COMMUNICATIONS

Considérant que le contrat numéro F7072 avec TELUS Communications vient à échéance le 1^{er} mai 2015 en vertu de la résolution #2012-023;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente avec TELUS Communications afin de réduire le coût des mensualités et des frais interurbains pour l'ensemble des lignes téléphoniques de la municipalité, soit 6 lignes. Cette entente sera de 60 mois. Les mensualités seront établies à 53,50 \$ plus les taxes par ligne et les frais interurbains seront également réduits à 0,021 \$ la minute. Une mensualité additionnelle de 9 \$ plus les taxes par ligne s'ajoutera pour le service d'afficheur du numéro et du nom de l'appelant lorsque requis. Ce nouveau contrat portera le numéro I9174.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2015

2015-088 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2015

Il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2015. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Balayage des rues du village

2015-089 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 7 heures;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de mandater 9271-4328 Québec inc. (Harold Labrie) pour le balayage des rues du village au tarif horaire de 90\$ plus les taxes applicables. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Nivelages des chemins municipaux (mise en forme)

2015-090 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler pour une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux par « Les Entreprises Yvon d'Astous et fils inc. » au tarif horaire de 104 \$. Le nombre d'heures requis pour ces travaux printaniers est estimé à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux

2015-091 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 5 000 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre (1 950 \$) plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 150 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux

2015-092 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la réalisation des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux. Un prix fixe du kilomètre sera demandé et devra être valide jusqu'au 31 août 2015. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Ferme Ouella-Ouellet;
- Entreprise Daniel Duchaine;
- Entreprise Harold Labrie.

Le devis tel que présenté est accepté et tient compte de l'équipement proposé par le soumissionnaire pour effectuer le travail (fauchage et broyage ou simplement fauchage). Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 25 mai 2015 à 11h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5 Utilisation des résidus d'asphalte suite aux travaux de planage du MTQ

2015-093 UTILISATION DES RÉSIDUS DE PAVAGE SUITE AUX TRAVAUX DE PLANAGE DU MTQ SUR LA ROUTE 132

Considérant que le *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* procèdera au cours de la période estivale 2015 à des travaux de réfection de la chaussée de la route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant qu'il est possible pour la municipalité de récupérer gratuitement les résidus de pavage pour son réseau routier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter de recevoir les résidus de pavage du MTQ en vue de les utiliser comme matériaux de rechargement de la chaussée pour la rue des Souvenirs. Si les quantités sont suffisantes, une partie pourra également être utilisée pour recharger la chaussée de l'accès et du stationnement du centre communautaire. La qualité des résidus de pavage sera vérifiée avant et l'excédent pourra être utilisé ailleurs sur le réseau routier municipal.

Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé, au besoin, à mandater tous entrepreneurs locaux et/ou régionaux requis à la mise en place et à la compaction des matériaux granulaires.

Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-094 UTILISATION DES RÉSIDUS DE PAVAGE SUITE AUX TRAVAUX DE PLANAGE DU MTQ SUR LA ROUTE 297

Considérant que le *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* pourrait procéder au cours de la période estivale 2015 à des travaux de réfection de la chaussée de la route 297 à Baie-des-Sables;

Considérant qu'il est possible pour la municipalité de récupérer gratuitement les résidus de pavage pour son réseau routier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter de recevoir les résidus de pavage du MTQ en vue de les utiliser comme matériaux de rechargement des accotements de l'extrémité Est du 4^e Rang Est aux conditions suivantes :

- Les propriétaires adjacents au chemin municipal où seront réalisés les travaux seront consultés et devront tous donner leur accord à ces travaux;
- Un site alternatif devra être trouvé afin de recevoir les résidus de pavage dont la qualité n'est pas jugée adéquate pour ces travaux;
- Le MTQ et/ou l'entrepreneur, si requis, devront également donner leur accord au site alternatif retenu.

Si toutes ces conditions sont remplies, le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à mandater tous entrepreneurs locaux et/ou régionaux requis à la mise en place et à la compaction des matériaux granulaires.

Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.6 Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2015-2016

2015-095 ACHAT DE SEL DÉGLACAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

Considérant que « Mines Seleine » nous a soumis son prix pour le sel de déglacage en vrac pour la prochaine saison hivernale 2015-2016;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sel de déglacage requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'acheter environ 15 tonnes métriques de sel de déglacage chez « Mines Seleine » au montant de 107,50\$ la tonne métrique plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à engager un entrepreneur local pour le transport du sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.7 Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2015-2016

2015-096 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2015-2016

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée et livrée sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2015. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 25 mai 2015 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Remplacement de la tuyauterie à la station de traitement de l'eau potable

2015-097 RÉFECTION DE LA TUYAUTERIE À LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Considérant que plusieurs fuites d'eau sont apparues ces derniers mois sur une partie de la tuyauterie à la station de traitement de l'eau potable;

Considérant la nécessité de réaliser rapidement des travaux de réfection partielle de la tuyauterie afin d'assurer le bon fonctionnement de la station de traitement de l'eau potable;

Considérant que des soumissions ont été demandées à certaines entreprises en plomberie de la région;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la soumission (proposition #2) en date du 16 avril 2015 de Plomberie Robert Deschênes de Rimouski au montant de 10 700\$ plus les taxes pour la réfection partielle de la tuyauterie à la station de traitement de l'eau potable. La proposition #2 consiste à remplacer toute la tuyauterie principale de 50 millimètres à partir de la bride près du plancher, à l'entrée et la sortie des appareils UV, jusqu'en aval de l'injection de chlore incluant :

- Enlèvement de la tuyauterie défectueuse et des accessoires;
- Mise à place de nouvelles brides en acier inoxydable sur l'arrivée de la source d'eau pour le branchement de la nouvelle tuyauterie en PVC Schedule 80;
- Mise en place d'une nouvelle tuyauterie en PVC Schedule 80 avec les raccords, les valves et les accessoires;
- Essais et rinçage de la tuyauterie;
- Réinstallation des manomètres, des valves de contrôle et du débitmètre existants sur la nouvelle tuyauterie;
- Frais de déplacement.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Appui des projets présentés dans le cadre du Pacte rural 2014-2019

2015-098 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES – SOUTIEN À LA VITALITÉ SOCIALE

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière par la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans le cadre du *Pacte rural 2014-2019*;

Considérant que le projet s'inscrit dans le volet de soutien à la vitalité sociale;

Considérant que l'objectif de cette mesure est d'encourager et faciliter la réalisation d'activités initiées par le milieu rural et doivent permettre le développement du sentiment d'appartenance, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement du pouvoir d'attraction ou répondre aux besoins des citoyens;

Considérant que le coût total des dépenses des comités est de 4 150 \$ et que le montant demandé au *Pacte rural* est de 3 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'appuyer la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans sa présentation d'une demande d'aide financière auprès du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-099 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES – AMÉLIORATION AU PARC DES GÉNÉRATIONS

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables dans le cadre du *Pacte rural 2014-2019*;

Considérant que le projet de nature local consiste à installer des panneaux identifiant le Parc des Générations et son accès afin de diriger les citoyens vers ce dernier;

Considérant que le projet vise à signaler adéquatement le *Parc des Générations* afin de le rendre plus accessible à la population;

Considérant que le coût total de la première phase est de 3 484 \$ et que le montant demandé au *Pacte rural* est de 2 784 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Santerre et résolu d'appuyer l'OMH de Baie-des-Sables dans son projet visant à améliorer l'accès au Parc des Générations.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2015-2016

2015-100 COTISATION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2015-2016

Considérant que l'adhésion à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie permet d'inscrire la municipalité de Baie-des-Sables dans le guide touristique officiel annuel de la Gaspésie et sur le site Internet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de renouveler la cotisation de base pour la municipalité auprès de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie pour la période 2015-2016 au montant de 429,21 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Adoption du Plan de développement local (PDL) 2015-2019

2015-101 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2015-2019

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables doit mettre à jour son plan de développement local (PDL);

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 29 janvier 2015 à 19 h au centre communautaire;

Considérant qu'un comité de travail a été formé afin d'élaborer, à partir des suggestions recueillies, un nouveau plan de développement local en vertu de la résolution #2015-044;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le plan de développement local 2015-2019 de la Municipalité de Baie-des-Sables tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Autorisation à des travaux de démolition partielle (Monsieur Jean-Marc Ouellet au 70-76, rue de la Mer)

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celle-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2015-102 AUTORISATION À MONSIEUR JEAN-MARC OUELLET POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION PARTIELLE DE SA RÉSIDENCE

Considérant que Monsieur Jean-Marc Ouellet désire effectuer les travaux suivants sur sa résidence située au 70-76 rue de la Mer :

- démolir les portiques avant et arrière et la galerie arrière afin de reconstruire en neuf;
- enlever le revêtement extérieur de la résidence afin de le remplacer;

Considérant qu'en vertu de l'article 14.20.2 du règlement de zonage de la municipalité, une autorisation du conseil municipal est nécessaire à la réalisation de travaux de démolition partielle ou totale;

Considérant que le propriétaire actuel désire conserver le style original de la résidence en utilisant des matériaux qui favorisent l'intégration architecturale et correspondant à l'environnement bâti.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser Monsieur Jean-Marc Ouellet à procéder aux travaux de démolition partielle de sa résidence tels qu'énumérés précédemment.

Que le responsable de l'émission des permis et certificats soit autorisé à délivrer le ou les permis et certificats exigés par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2015

2015-103 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2015

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2014-219;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2015 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école et sur le site Internet de la municipalité;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 19 juin 2015;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 50 \$ par enfants pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription;
- Période d'opération : du 29 juin au 7 août 2015 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 8 h à 17 h 30 (9 h 30 par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Comité organisateur des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables – Autorisation pour la vente de boissons

2015-104 COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150^E DE BAIE-DES-SABLES – AUTORISATION POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

Considérant que le *Comité organisateur des Fêtes du 150^e* prévoit tenir d'ici ses festivités en 2019, une activité annuelle sous le thème *Cap sur 2019* durant le mois de juillet;

Considérant qu'un cocktail à nos invités sera offert et que des boissons alcoolisées pourront être vendues;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser la vente de boissons alcoolisées sur les lieux par le Comité organisateur des Fêtes du 150^e conditionnellement à l'obtention d'un permis auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*. Les verres, les bouteilles et tous déchets se retrouvant sur les lieux devront être ramassés immédiatement après chaque activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Acceptation de la soumission pour les travaux de réfection extérieure du centre communautaire

2015-105 TRAVAUX DE RÉFECTION EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection extérieure du centre communautaire en vertu de la résolution #2015-080;

Considérant que nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- Rénovation Aubin Fillion au montant de 61 947,38 \$ taxes incluses (avec de la tôle de calibre 30G et 66 402,66 \$ avec la tôle de calibre 28G);
- Constructions P.J. inc. au montant de 68 653,87 \$ taxes incluses (avec la tôle de calibre 28G);
- L'Équipe Rénovation au montant de 72 458,91 \$ taxes incluses (avec la tôle de calibre 29G);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

- De déposer à *Développement Économique Canada (DEC)* le nouveau projet modifié afin de tenir compte seulement des travaux de réfection extérieure qui seront réalisés selon le devis d'appel d'offres;
- De mandater, le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à faire les représentations nécessaires auprès de Développement Économique Canada (DEC) afin de justifier les modifications au projet et ainsi maintenir l'admissibilité du projet à l'aide financière déjà octroyée;
- D'accepter, conditionnellement à l'approbation du nouveau projet par DEC, le plus bas soumissionnaire, soit la soumission de Rénovation Aubin Fillion au montant de 61 947,38 \$ plus l'ajout pour de la tôle de calibre 28G au montant de 4 455,28 \$ ce qui porte le montant à 66 402,66 \$ taxes incluses pour la réfection extérieure du centre communautaire. Sommairement, ces travaux inclus les éléments suivants :
 - Réfection de la toiture;
 - Réparation de la cheminée;
 - Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée;
 - Application de peinture sur le revêtement extérieur;
 - Remplacement des deux (2) portes commerciales (entrées principales);
 - Réparation du crépi de fondation aux endroits requis.

Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est mandaté pour effectuer la surveillance et la supervision de ces travaux. Il est également résolu d'accorder une somme de 5 000\$ afin de pallier aux imprévus de chantier et/ou aux imprécisions dans le devis. Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont mandatés à autoriser ces dépenses lorsqu'elles sont justifiées.

Ces travaux d'investissement seront financés à même le Fonds d'Initiative d'investissement local de Développement économique Canada (50 %), le Pacte rural de la MRC de La Matanie (12 000 \$) et le solde à même le surplus accumulé (+/- 19 000 \$ en tenant compte des taxes récupérables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Participation et planification de la semaine de la municipalité

2015-106 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 31 mai au 6 juin 2015 sous le thème « J'y participe! »;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 1^{er} juin 2015 et lui remettre un prix d'une valeur de 50 \$;
- Inviter la population à un 5 à 7 le vendredi 5 juin 2015 à la salle du centre communautaire;

- Offrir un goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.) en impliquant un organisme du milieu;
- Lancer une invitation spéciale aux nouveaux arrivants et leur remettre une pochette d'information;
- Mettre à la disponibilité des gens un dépliant d'information avec les différents groupes communautaires ainsi que la carte socio-économique de Baie-des-Sables;
- Faire la promotion des produits du terroir locaux;
- Inviter les organismes locaux à monter une table promotionnelle de leurs activités afin d'augmenter la participation des citoyens et le recrutement de bénévoles;
- Demander aux organismes locaux de rendre un hommage à un de leurs membres, si désiré;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier;
- Faire la promotion de ces activités dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boisson alcoolisée sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un survol des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Garderie en milieu scolaire – Déficit d'exploitation pour l'année 2014-2015

2015-107 ÉCOLE ASSOMPTION – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE GARDE SCOLAIRE

Considérant que le 3 septembre 2013, la Commission scolaire des Monts-et-Marées confirmait l'ouverture officielle du service de garde à l'école Assomption de Baie-des-Sables;

Considérant que le seuil minimum de 15 enfants à temps régulier doit être maintenu afin de conserver le service de garde scolaire en opération;

Considérant qu'une réévaluation est faite chaque année;

Considérant la demande d'aide financière en date du 29 avril dernier par la garderie scolaire de l'école Assomption afin d'assurer la continuité et le maintien du service de garde scolaire;

Considérant que la disponibilité d'un service de garde scolaire améliore la capacité d'une communauté à attirer et à maintenir les jeunes familles sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- De contribuer au montant de 511,19 \$ afin de combler le déficit d'opération du service de garde de l'école Assomption pour l'année scolaire 2014-2015;
- De financer cette dépense de fonctionnement à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 SANAM – Invitation au Café de la solidarité à Baie-des-Sables

Le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANAM), Place aux jeunes (PAJ) et le Centre d'action bénévole de la région de Matane invitent les gens à un Café de la solidarité le mardi 5 mai 2015 à 19 h au centre communautaire.

13.3 Lancement officiel de la politique des aînés et de son plan d'action 2015-2018

Le maire invite la population au lancement officiel de la politique des aînés qui aura lieu le jeudi 21 mai 2015 à 18 h à la Résidence des Sables.

13.4 Maintien du financement de l'aménagement forestier de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

2015-108 MAINTIEN DU FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

Considérant que le secteur de la forêt et de l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que la fin du Programme de création d'emplois en forêt a été annoncée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard;

Considérant que cette décision va se traduire par une coupure budgétaire de 5 M \$ et la perte de 200 emplois au Bas-Saint-Laurent;

Considérant que chaque dollar investi en rapportait six;

Considérant que nous sommes à l'approche d'une nouvelle saison de travail pour les travailleurs forestiers;

Considérant que le financement actuel de la mise en valeur de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent ne suffit pas à répondre aux besoins d'aménagement de celle-ci;

Considérant que les divers partenaires de la forêt privée au Bas-St-Laurent (Groupements forestiers, Conférence régionale des élus(es), Syndicat des producteurs forestiers, Agence de mise en valeur des forêts privées et industries) ont comme objectif de doubler la récolte de bois d'ici à trois ans;

Considérant qu'il est important de maximiser les investissements passés de la forêt privée;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs maintienne le budget consacré à l'aménagement de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent, au même niveau qu'en 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont également été soulevés par les élus :

- 13.5. Présentation du plan de développement local (PDL) de la municipalité (AGA de la Corporation de développement);
- 13.6. Plan de visibilité Cartier Énergie Éolienne (suivi à faire);
- 13.7. Signalisation des numéros civiques dans les rangs (inversion dans le 4^e Rang Ouest);
- 13.8. Intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est (travaux à réaliser);
- 13.9. Réunion de travail du conseil municipal (points à discuter lors de la convocation).

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Signalisation lors des travaux dans le 5^e Rang Est (ruissellement de printemps);
- Récupération des vieux tuyaux de cuivre à la station de traitement de l'eau potable;
- Travaux de nivelage à la route Lepage (réalisation rapide avec le camion);
- Fauchage des chemins municipaux.

15. Levée de l'assemblée

2015-109 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire